



Assemblée générale de l'AAPPMA de Saint Didier en Velay et sa région

Assemblée Générale

le Dimanche 21 janvier
à 9 h 30
à la Mairie de
Saint-Didier-en-Velay

Nous vous donnons
rendez-vous en...

Bonne Année

2024





Assemblée générale de l'AAPPMA de Saint Didier en Velay et sa région

- Présentation du bureau de l'AAPPMA
- Adoption des statuts modifiés de l'AAPPMA
- Bilan financier 2023 présenté par Gérard LAVAL trésorier
- Effectifs 2023
- Gestion de l'eau de la rivière Semène (Antoine Lardon)
- Suivi de population des truites fario sauvage de la Semène
- Actions pour l'eau, les milieux aquatiques et les poissons
- Retour sur les évènements 2023
- Animations
- Rendez-vous 2024
- Questions
- Parole aux invités



Bureau de votre AAPPMA

Président

Laurent Breuil

Vice-Président

Guillaume Sajous

Trésorier

Gérard Laval

Secrétaire

Antoine Lardon

Membre

Marc Breuil

Garde de pêche

Sylvain Lecki

Membre

Robert Deville

Garde de pêche

Florian Mauras

Membre

Olivier Schiavoni

Auditeur

Franck Gawel

Membre

Benjamin Breuil

Auditeur

Jean Marc Didier

Membre

Arnaud Chapellon

Auditeur

Antoine Vérot

Membre

Julien Padet

Membre

Pascal Paradis

Membre

Dimitri Tantini

Membre

Vincent Vial

Membre

Antoine Poileux

Membre

Jean Pierre Bertrand



Partenaires



Le Grand Galop à Saint Just Malmont
Bar le M&M'S Saint Victor Malescours
Annie Lardon





Partenaires





La Fédération de pêche 43 via son site internet met à notre disposition beaucoup d'informations diverses et variées sur la pêche en Haute Loire. Réglementation, études, parcours trophées, parcours passion, parcours faciles etc...

Je vous invite à consulter sur : <http://www.pechehauteloire.fr> toutes ces informations.

La fédération est aussi présente sur les réseaux sociaux



Les adhérents 2023

- **546** cartes de pêche délivrées (423 en 2022)
- **543** adhérents (413 en 2022).
- **229** (42,2%) étaient adhérents en 2022.
- **250** (46%) n'avaient jamais été adhérents.

Sur les seules cartes annuelles (hors – de 12 ans) 283 :

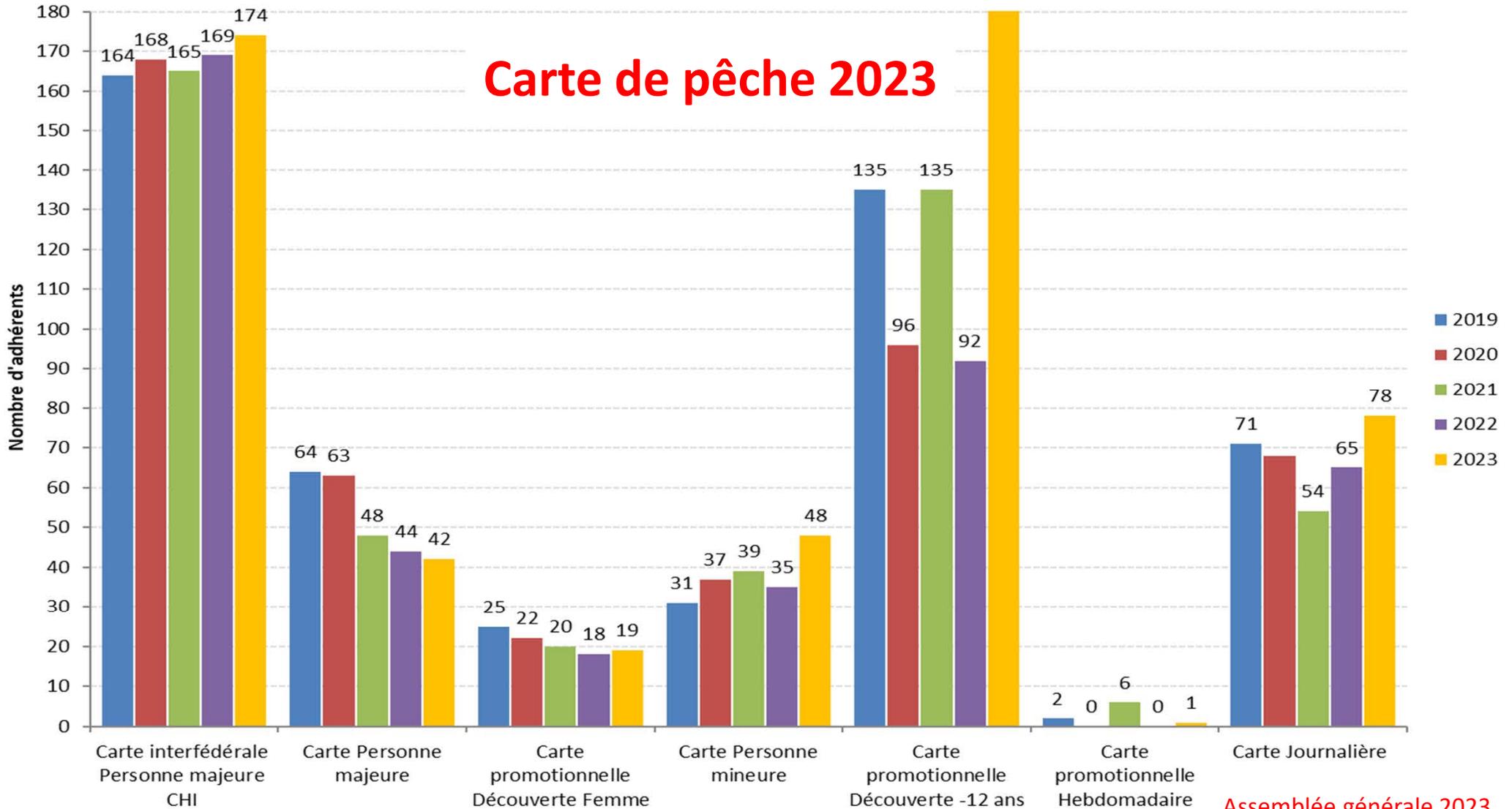
- **196** (69,3%) résident en Haute-Loire.
- **73** (25,8%) résident dans la Loire.
- **14** (4,9%) résident dans un autre département.
- **149** adhérents résident dans les 5 communes du territoire de notre AAPPMA.



Type de carte	2019	2020	2021	2022	2023
Carte interfédérale Personne majeure CHI	164	168	165	169	174
Carte Personne majeure	64	63	48	44	42
Carte promotionnelle Découverte Femme	25	22	20	18	19
Carte Personne mineure	31	37	39	35	48
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	135	96	135	92	184
Carte promotionnelle Hebdomadaire	2	0	6	0	1
Carte Journalière	71	68	54	65	78
Total	492	454	467	423	546

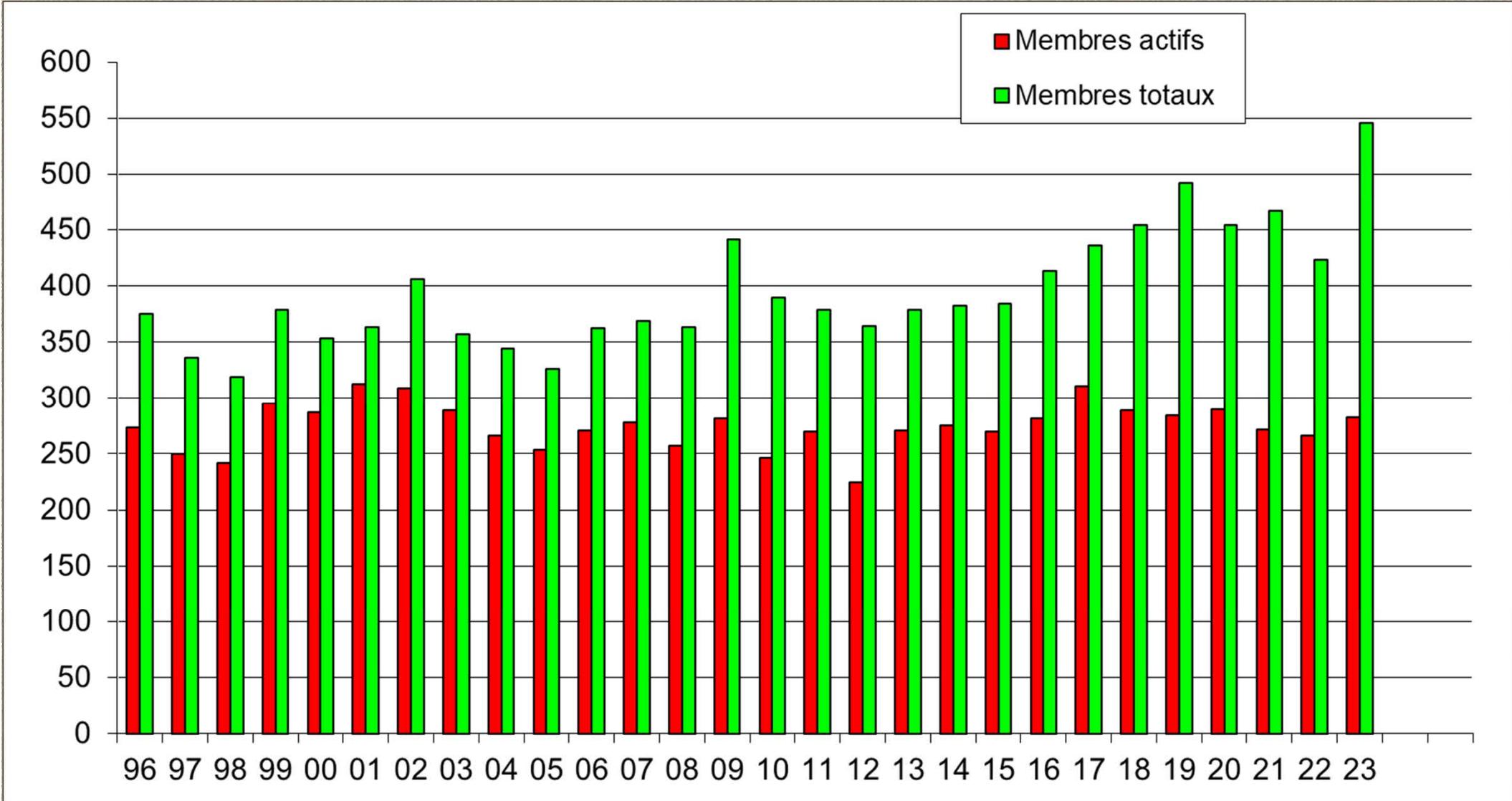
Effectif AAPPMA sur 5 ans

Carte de pêche 2023





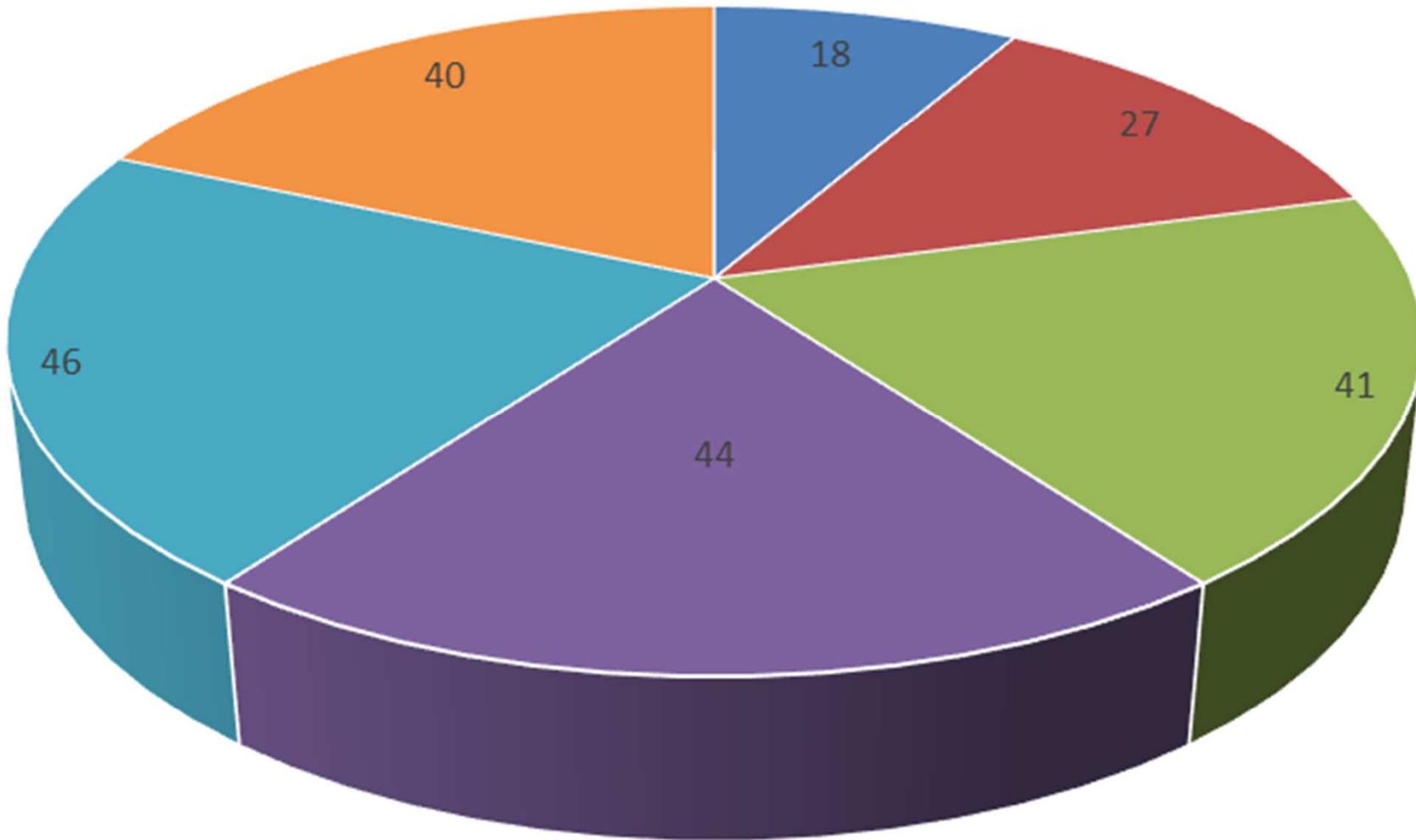
Courbes des adhérents depuis 1996



Pêcheurs par classe d'âge

2016 Cartes majeures

Population



■ 18 - 29 ans ■ 30 - 39 ans ■ 40 - 49 ans ■ 50 - 59 ans ■ 60 - 69 ans ■ 70 - 100 ans

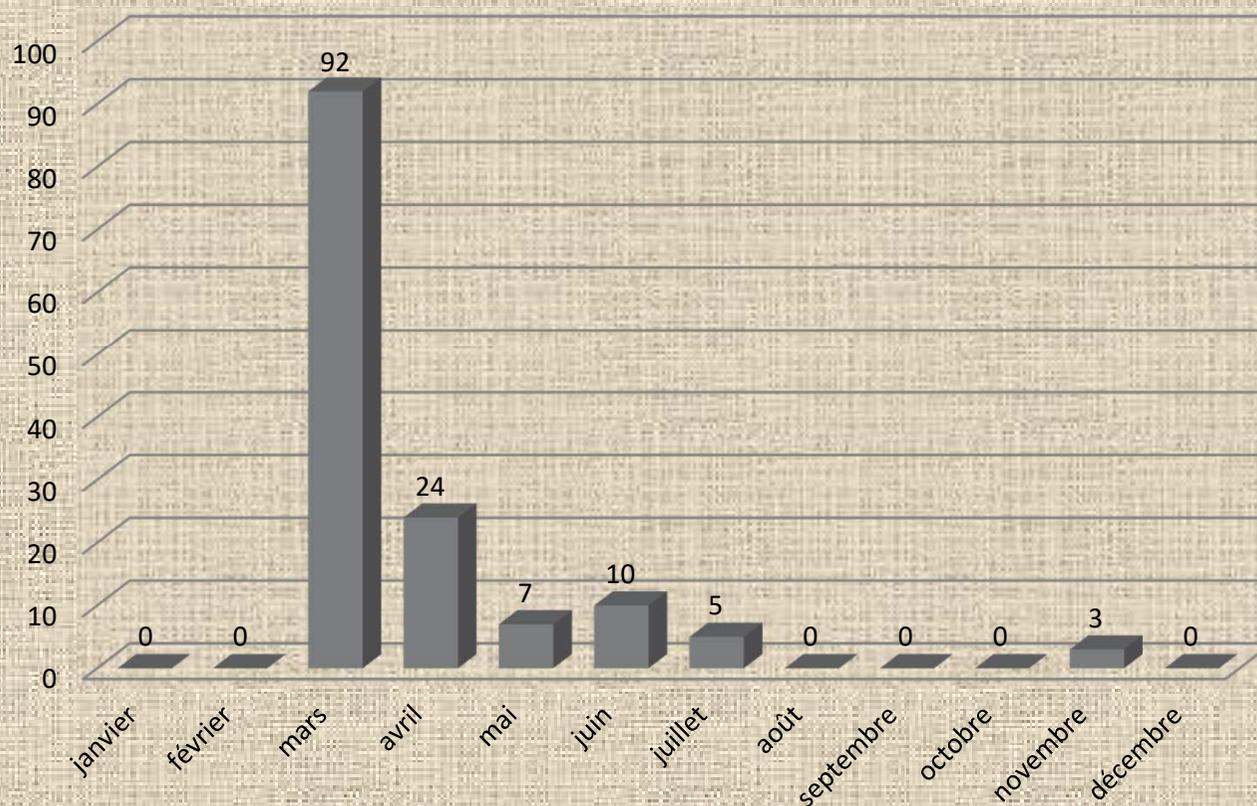


Garderie 2023

La garderie de l' AAPPMA de la Semène c'est :

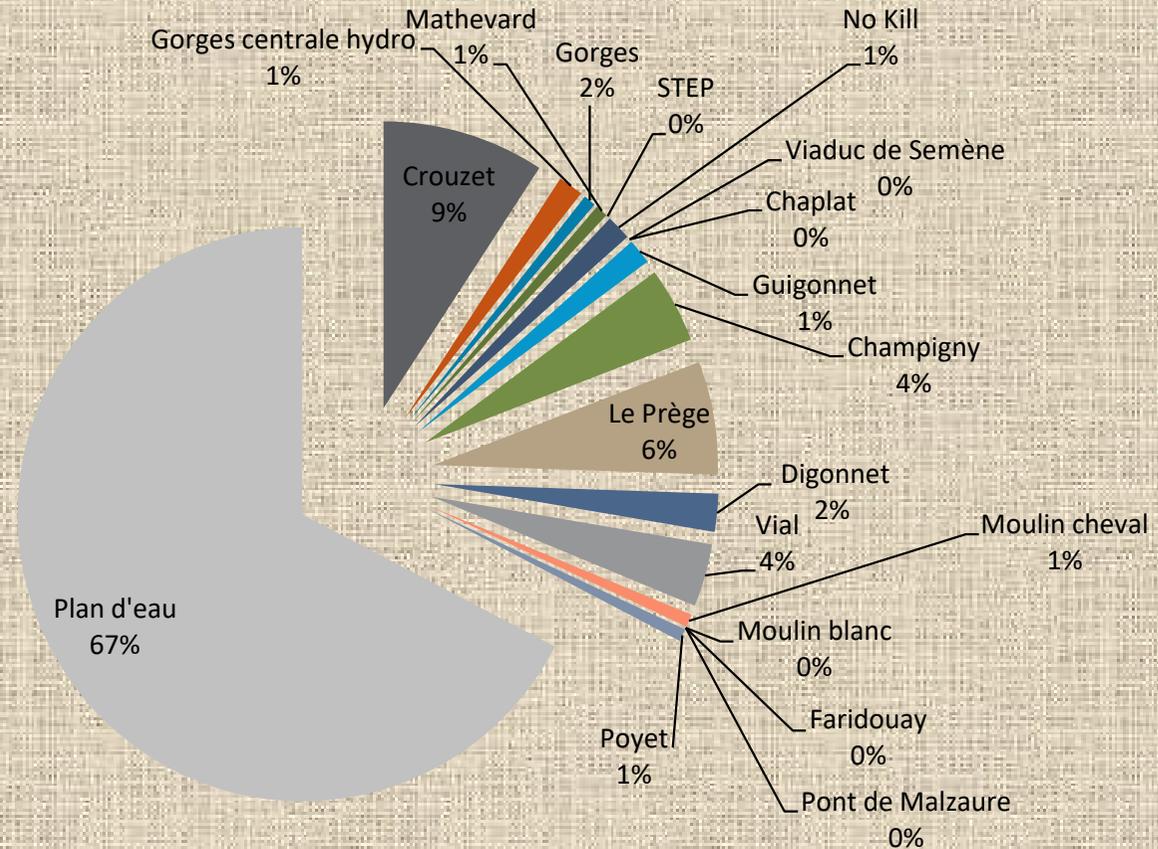
- 104 journées de contrôle dont 28 avec des pêcheurs ;
- 141 pêcheurs contrôlés ;
- de 5 à 91 ans ;
- 65% des contrôles en mars ;
- peu de contrôle en période estivale et d'étiage des cours d'eau.

Répartition des contrôles en 2023



Garderie 2023

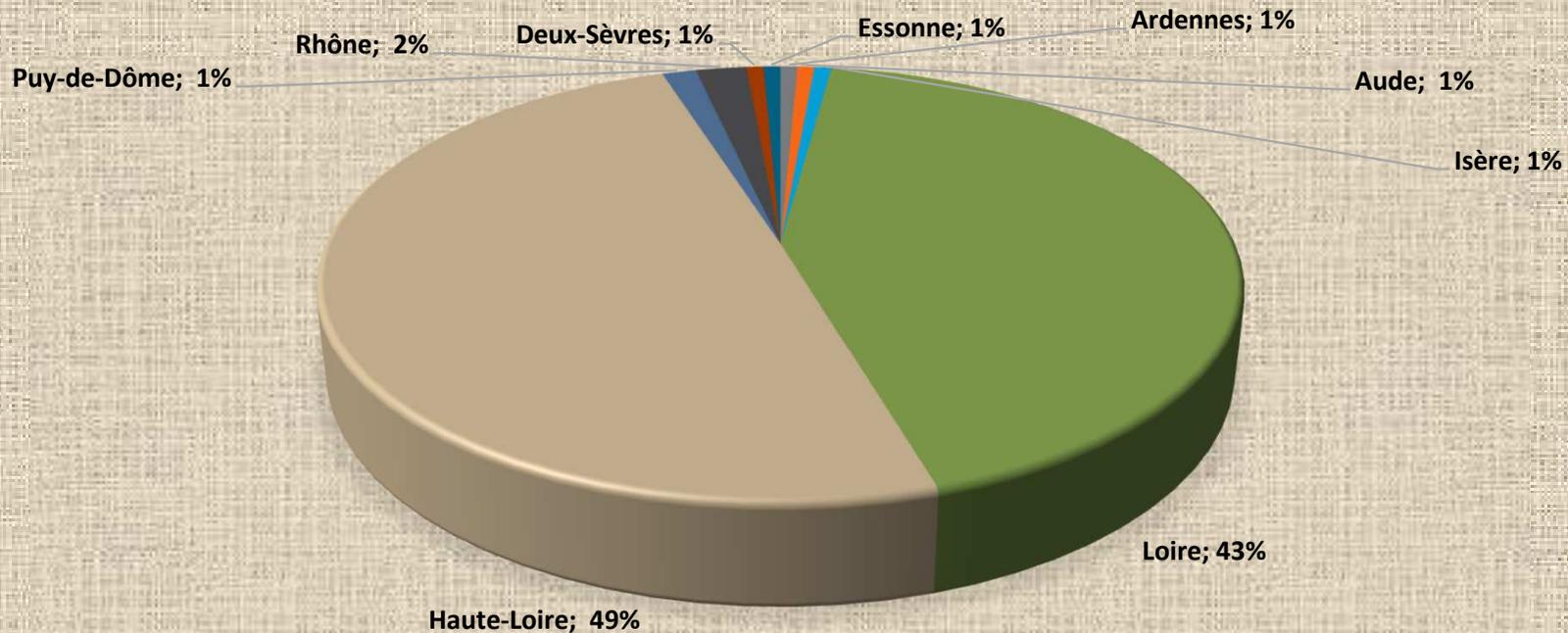
% des contrôles par secteurs



- deux tiers des pêcheurs sont contrôlés au plan d'eau (64% en 2019, 48% en 2021) ;
- deux secteurs sont particulièrement pêchés, les parcours du Crouzet et du Prège.

Garderie 2023

DÉPARTEMENT D'ORIGINE DES PÊCHEURS



- les contrôles montrent une forte proportion d'altiligériens et de ligériens sur la Semène;
- 7 autres départements sont représentés ;
- 24 AAPPMA représentées lors de ces contrôles.

- Infractions:
 - 2 oublis de carte;
 - 3 rappel à la loi;
 - 23 rappel sur la non présence de la photo d'identité qui est obligatoire.

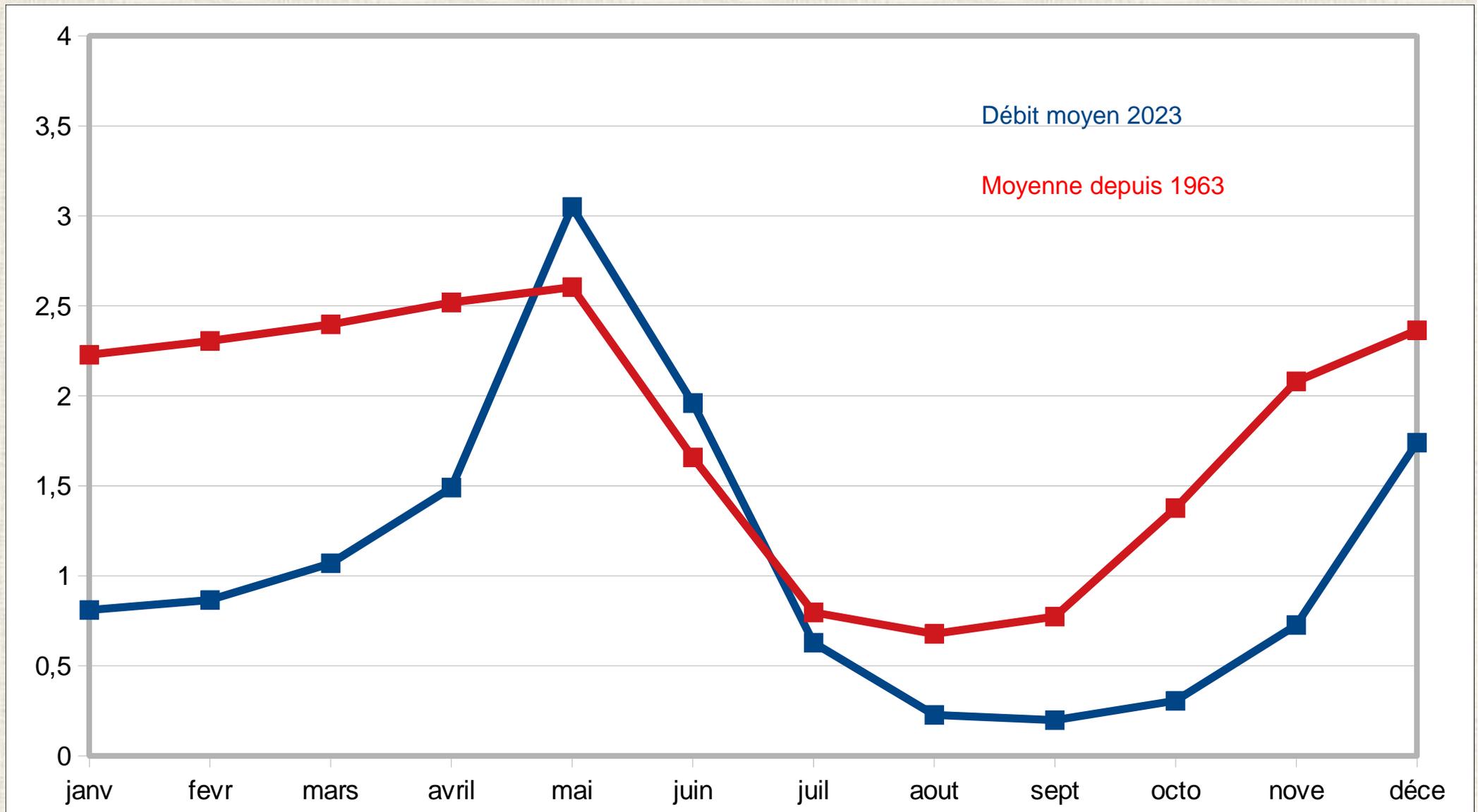


Gestion de l'eau de la rivière Semène



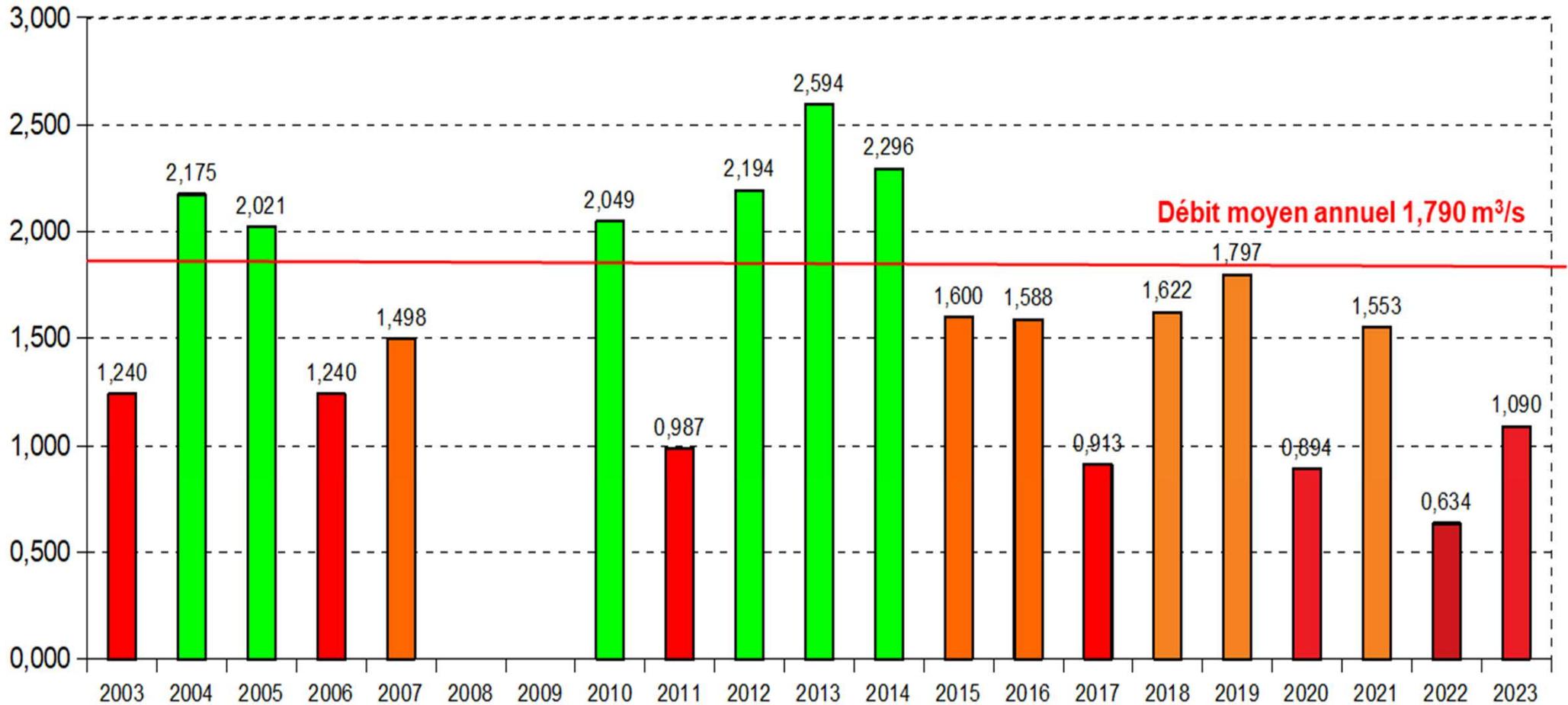


Débits à la station de mesures du Crouzet en 2023



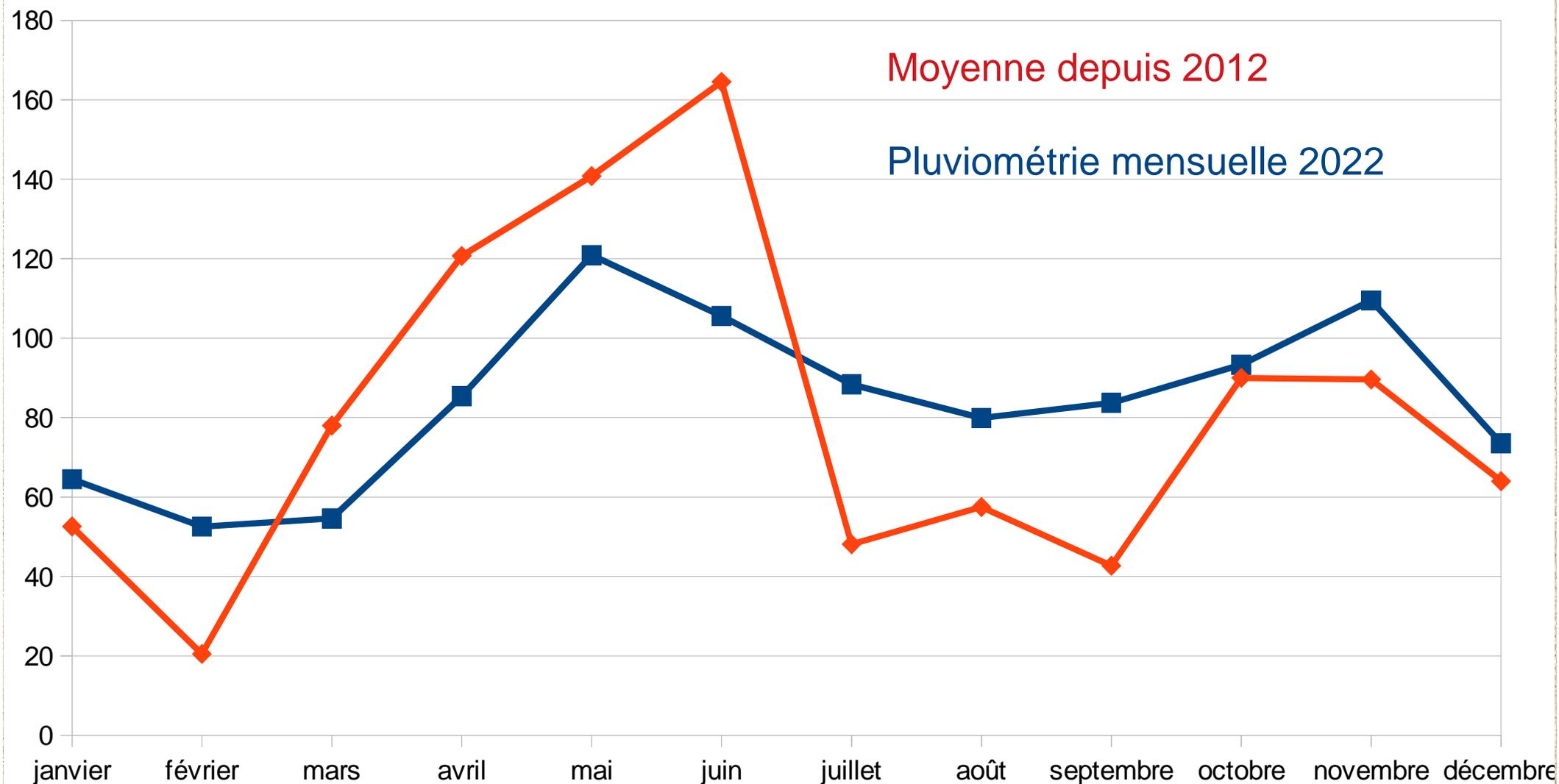


Débits moyens sur l'année



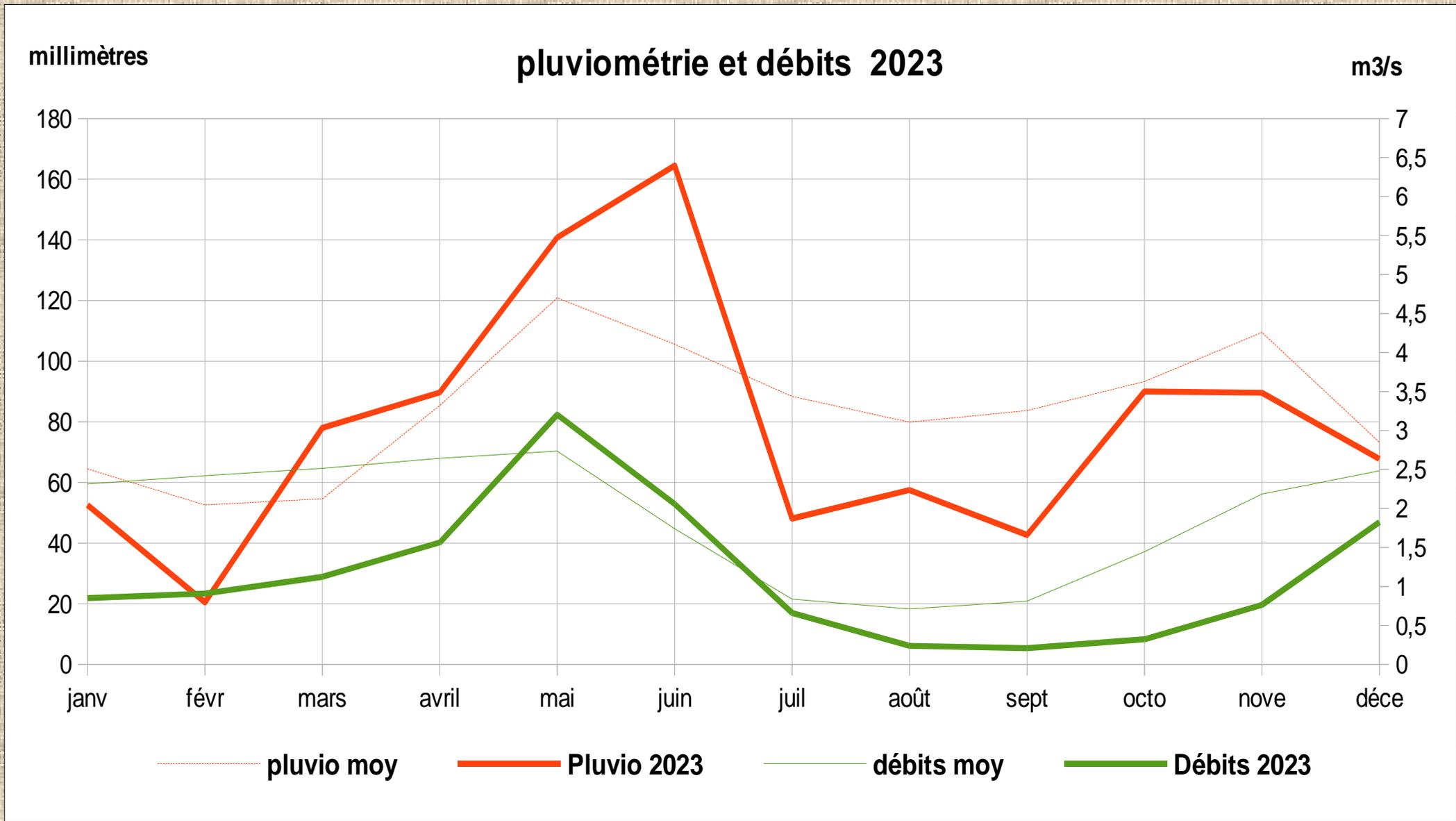


Pluviométrie à Saint Didier





Pluviométrie et débits



Le 8 mai 2023

Assemblée générale 2022



Le 14 mai 2023

Assemblée générale 2023



Le 25 août 2023



Le 15 octobre 2023



Assemblée générale 2023



Suivi de la population de truites fario de la rivière Semène

Depuis 1999 jusqu'à 2022, 23 années de données !

A partir de carnets de capture, de pêches électriques et de comptages de frayères.

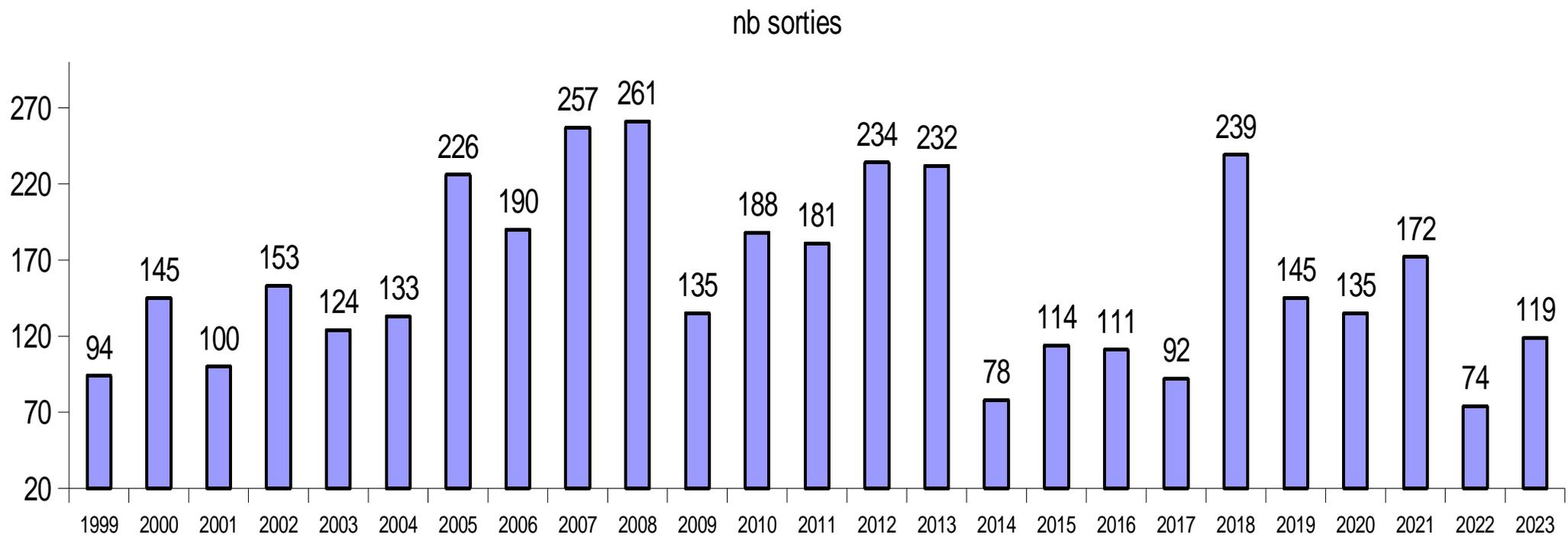




Étude des truites de la Semène

- *Nombres de sorties sur la Semène.*

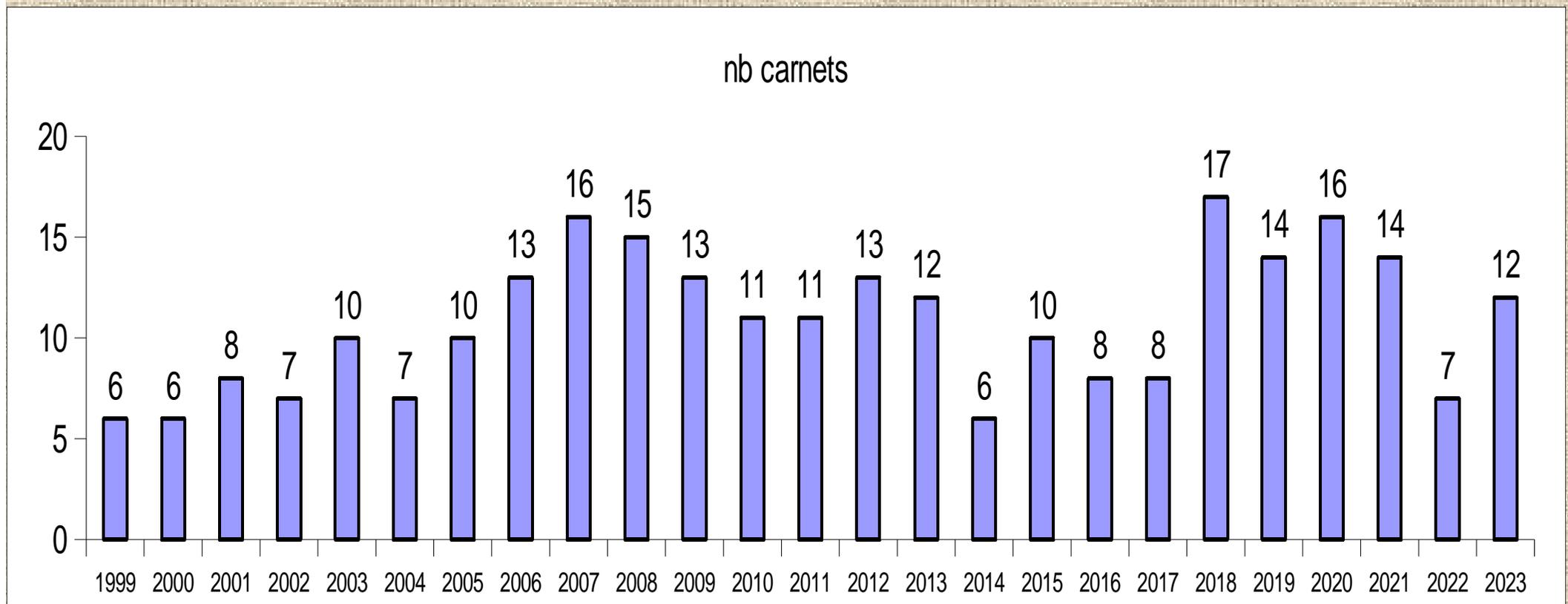
Il reste en dessous de la moyenne



Étude des truites de la Semène

- *Nombres de carnets validés*

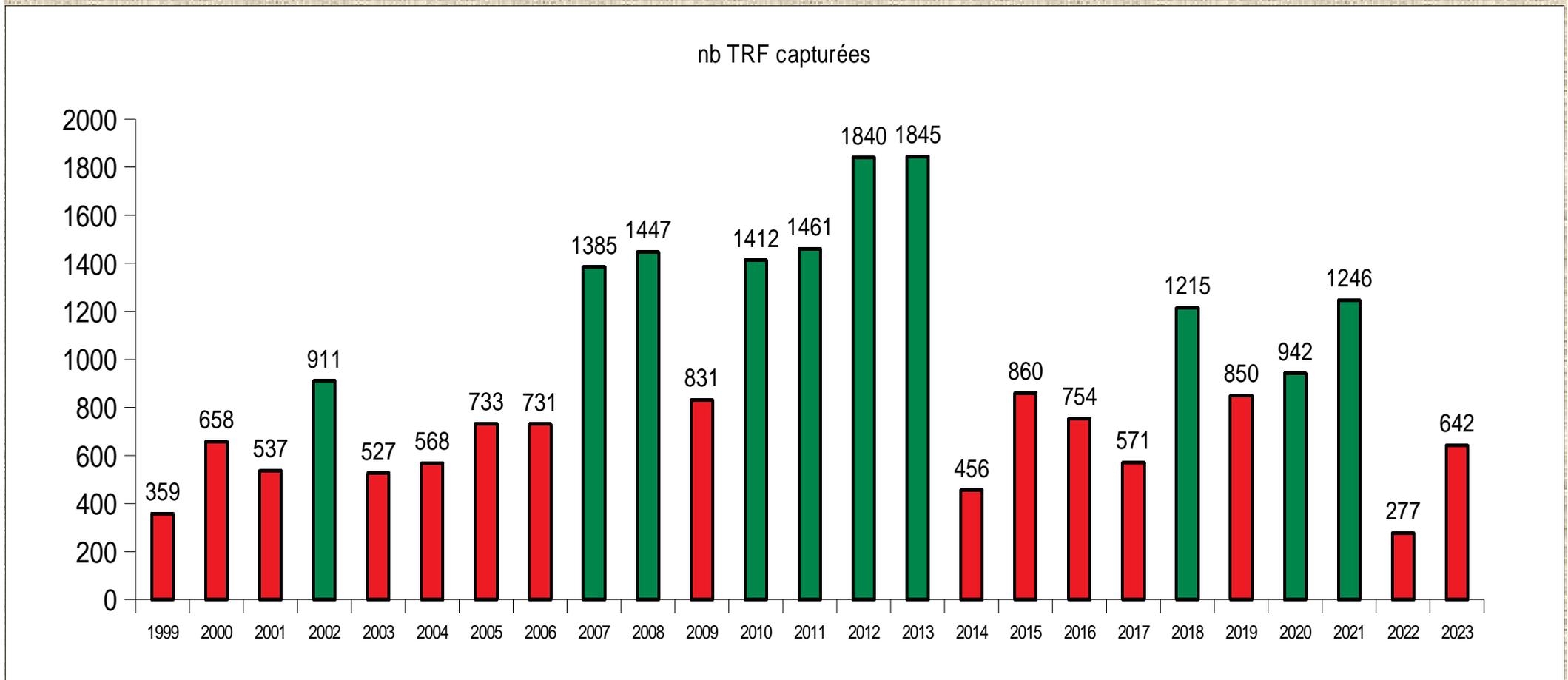
*L'objectif pour garantir la qualité de l'analyse serait
de 20 carnets*





Étude des truites de la Semène

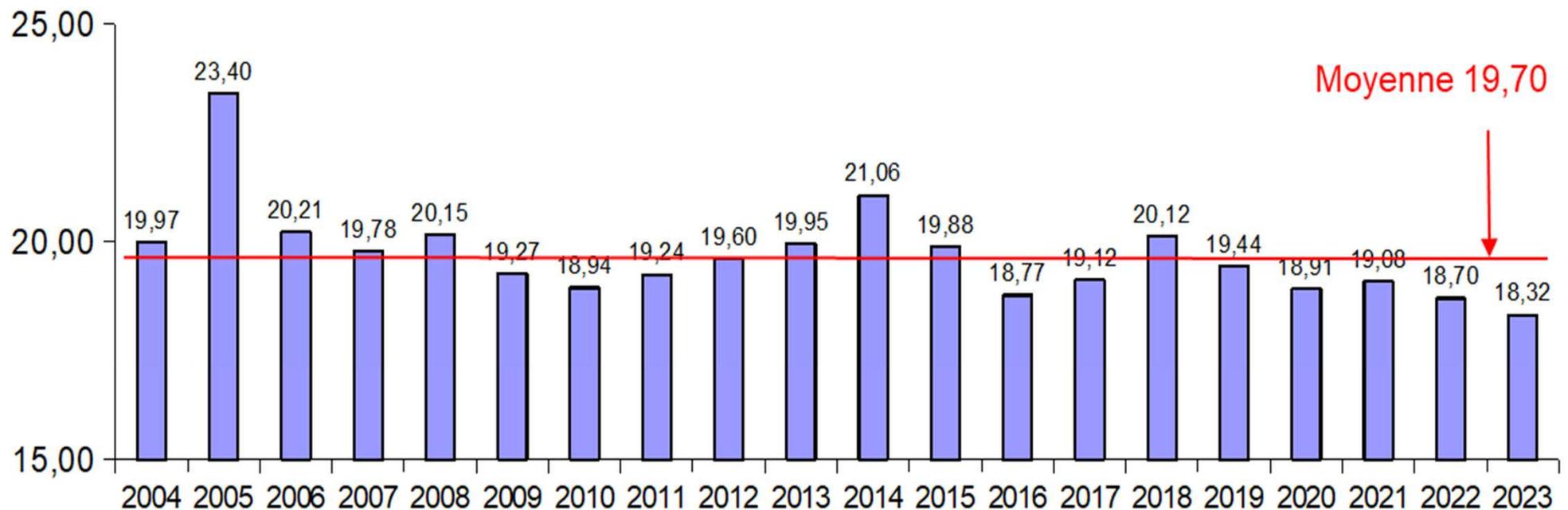
- *Le nombre de truites sauvages capturées dans la Semène.*



Étude des truites de la Semène

- *La taille moyenne de toutes les truites capturées.*

taille moyenne en cm







Étude des moules perlières de la Semène

Pêche électrique de recherche de glochidies le 27/04/23 sur la Semène.

L'objectif est de rechercher les larves (la glochidie) de la moule qui parasite les branchies des truites.

Il faut prioriser les truitelles, un échantillon de 30 truites est capturé puis les truites sont examinées une à une pour rechercher le kyste.

Le pourcentage de truites parasitées est un indicateur de la reproduction de la moule perlière.

Sur la station aval de la confluence du bief de la clare : 36,7 % des truites étaient parasitées.

Sur la station de l'ex levée de chaplat ; 13,3 % des truites étaient parasitées.



NOS ACTIONS POUR L'EAU, LA SEMÈNE, LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES POISSONS





Frayères

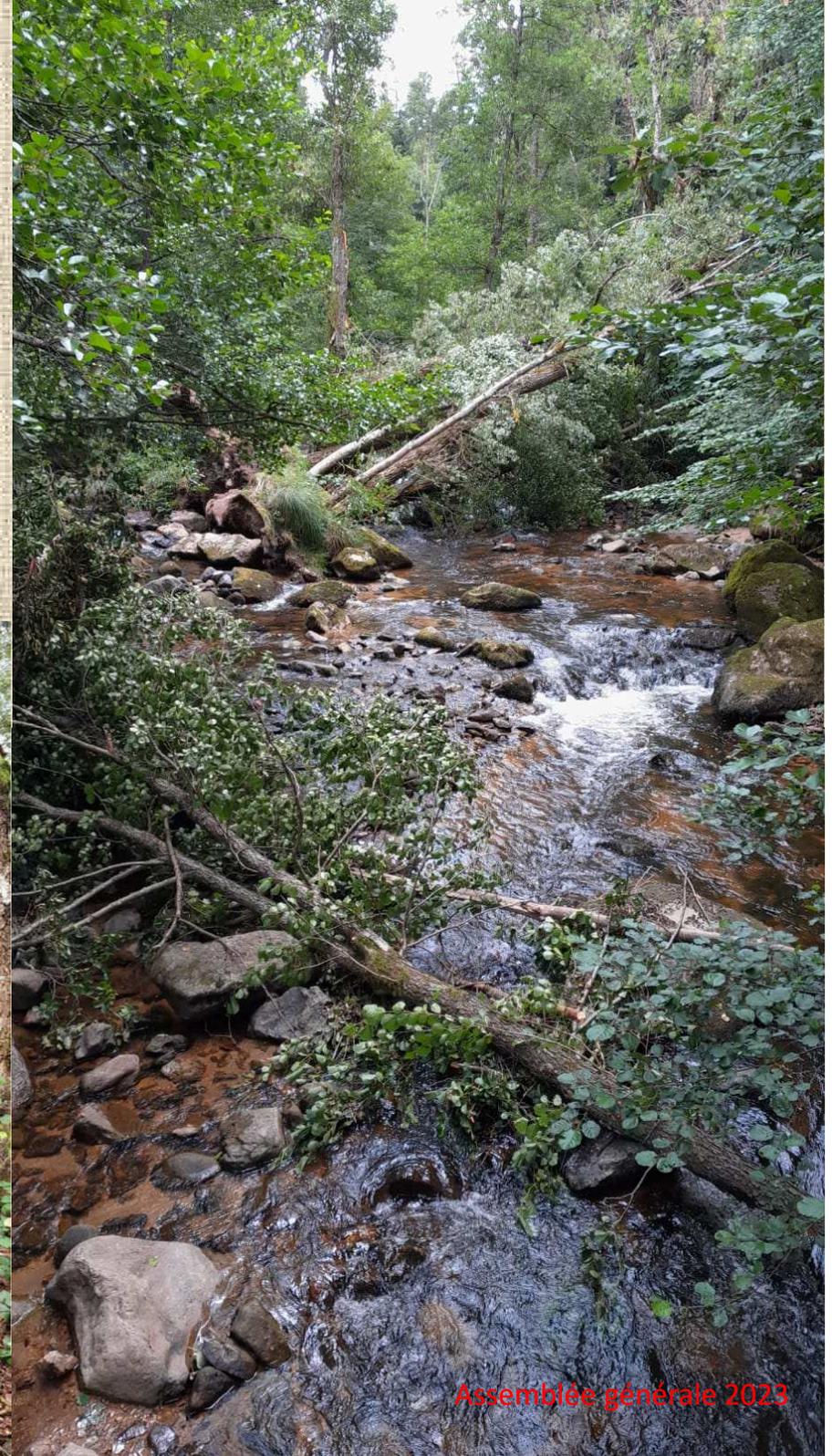
Pose de panneaux en début de saison jusqu'à mi-avril sur certains secteurs à fort potentiel de reproduction,





Nettoyage de Rivière

*Le 20 février, 7 bénévoles de l'AAPPMA
ont nettoyé des embacles d'arbres au-dessus
de la passerelle Presbytero*



Parcours sans Tuer (No kill)





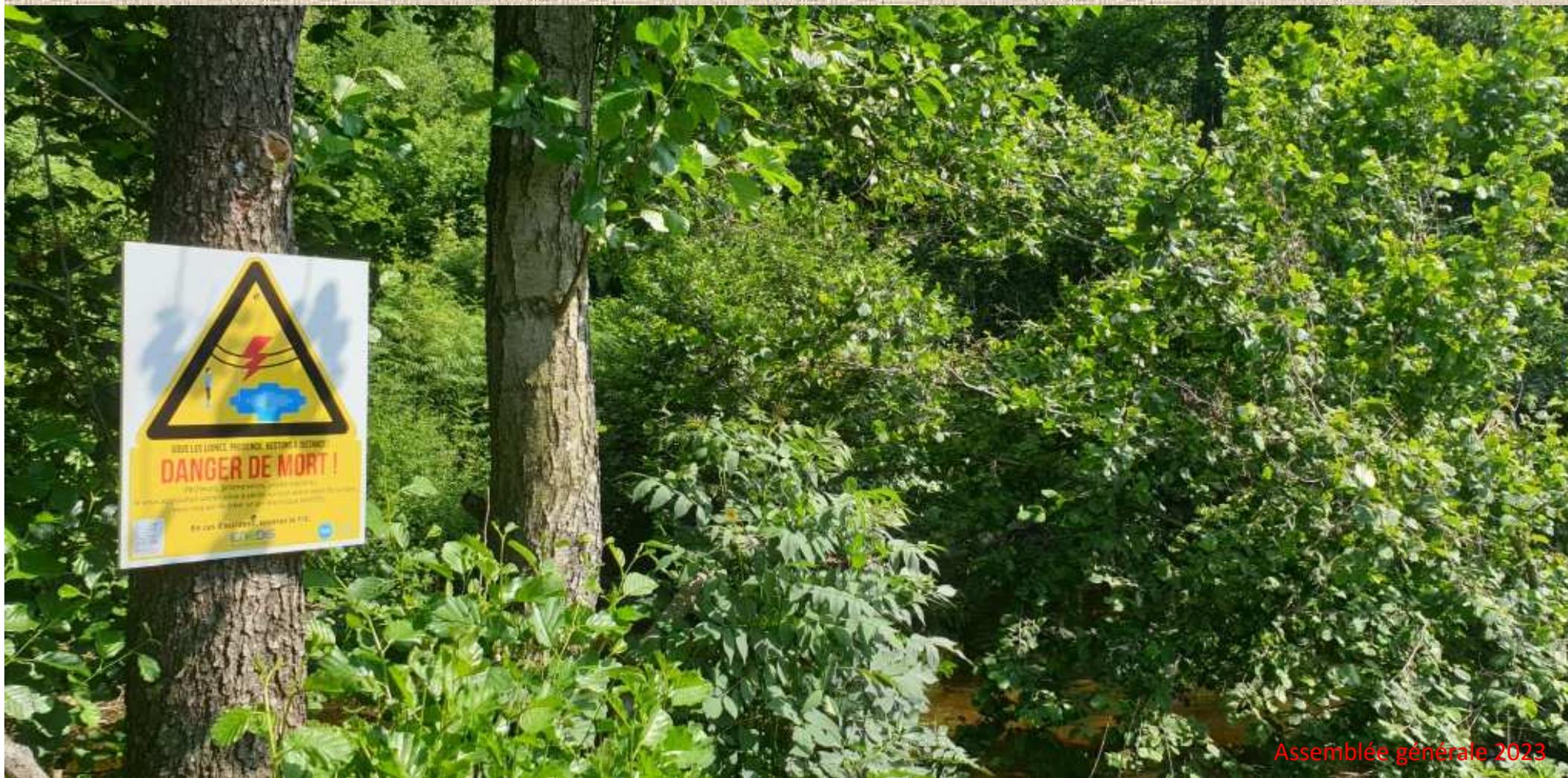


Partenariat



Rappel : 3 secteurs ont été identifiés dangereux :

La Clare - Chaplat - Malzaure.





Dossiers suivis par l'AAPPMA

Travaux :

- Ruisseau de la mure réception de fin de chantier.
- Travaux sur le pont de la RD 500 à la Séauve sur Semène
- Travaux sur le pont de Vial à Saint Victor Malescours

Pollution :

- Sur la Gampille par du lixiviat provenant de la décharge du SICTOM, Une réflexion est actuellement en cours pour des travaux sur la Gampille
- Pollution au fioul au niveau de la station épuration de St Just Malmont.
- Un signalement de pollution à la Seauve/Semène

Passé à poissons aux Mazeaux :

Modification de la passe à poisson à la centrale des Mazeaux avec mise en conformité du débit réservé.

Braconnage :

Une alerte sur du braconnage

Compétence de l'eau :

Harmonisation et sécurisation des eaux usées

Dossiers suivis par l'AAPPMA

Restauration du ruisseau de la Mure: Travaux par l'Épage







Réception des travaux du ruisseau le 21/02/2023





Dossiers suivis par l'AAPPMA

Restauration des berges à Vial :

Réalisation des travaux prévue en 2024 par l'Epape

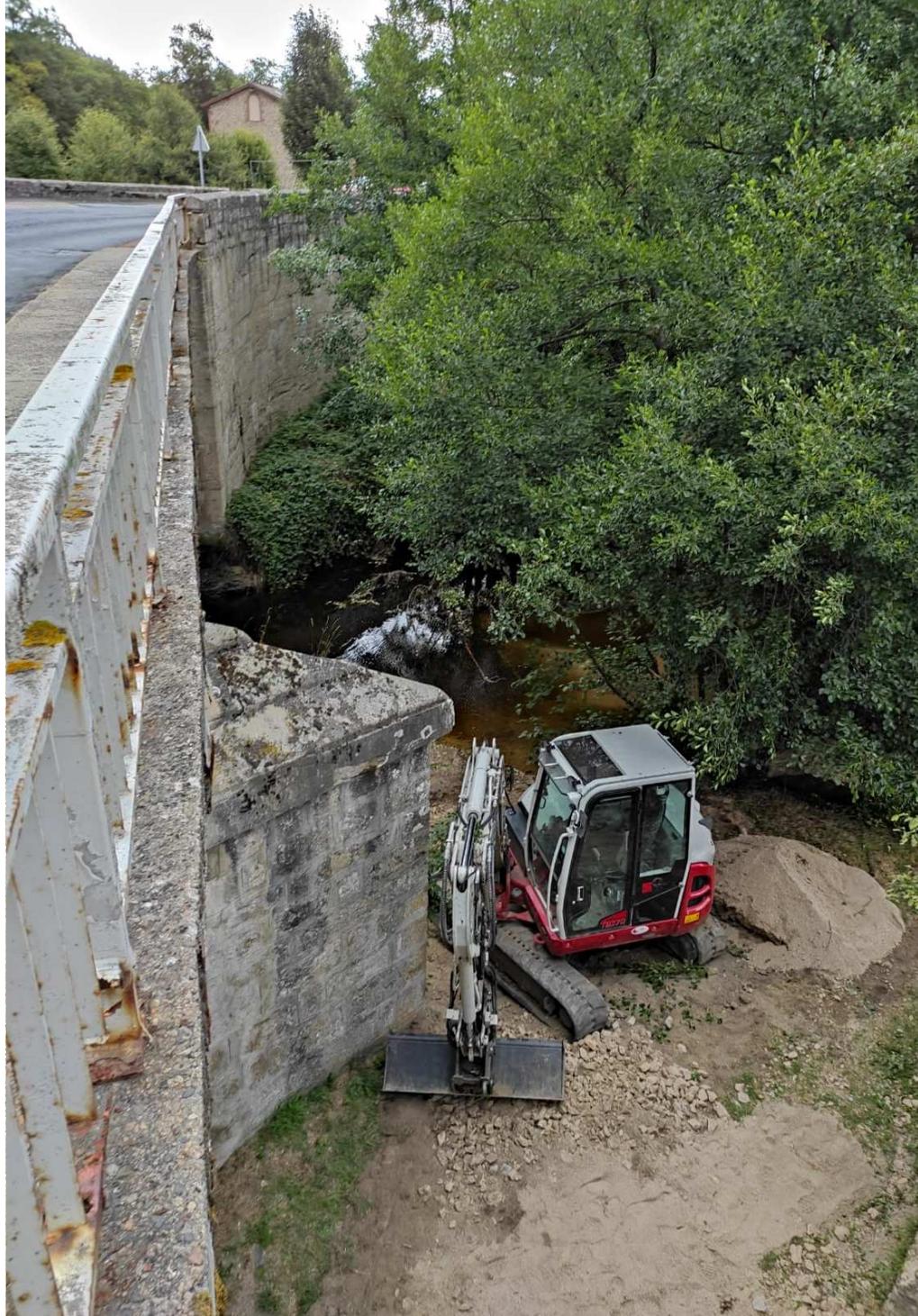




Photo dans le journal



Le 31/08/2023



Le 15/10/2023

Assemblée générale 2023

Le 31/08/2023



Assemblée générale 2023

Le 06/12/2023





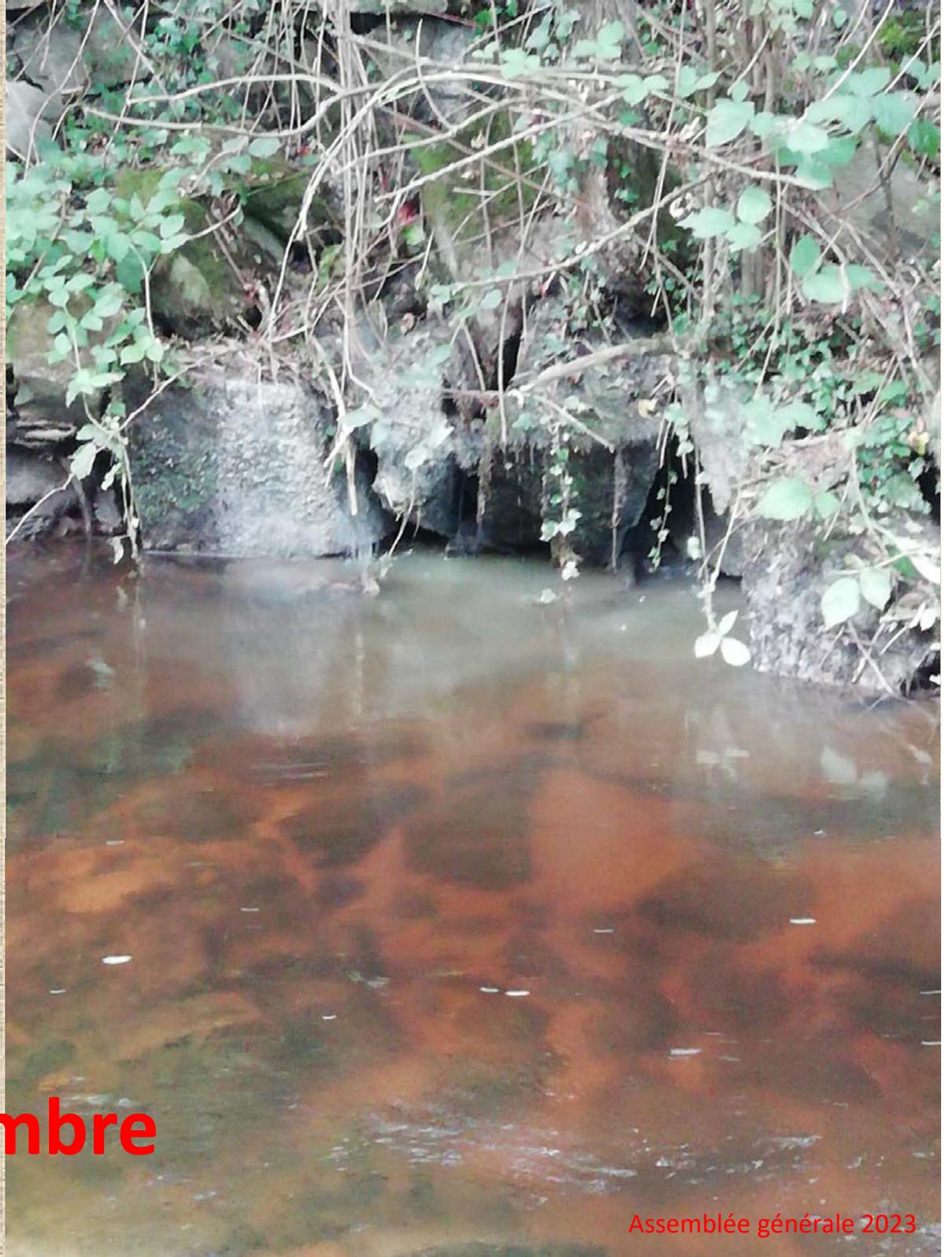
Le 06/12/2023



Modification de la passe à poissons







Pollution le 1 septembre

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : HARMONISATION ET SÉCURISATION

POUR FACILITER ET HARMONISER LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT, LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES SOUHAITENT UNE GESTION GLOBALE DE L'ENSEMBLE DU RÉSEAU ET DES STATIONS PAR UNE SEULE ENTITÉ.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Loire Semène (CCLS) est en charge de l'assainissement pour les communes de son territoire. Des conventions ont été établies avec les différentes communes, comprenant la gestion des réseaux et de certaines stations d'épuration. Ces conventions arriveront à échéance le 1er novembre 2023. Par ailleurs, d'autres stations d'épuration situées à Aurec-sur-Loire, Saint-Just-Malmont et Pont-Salomon sont actuellement gérées en prestation de service par des entreprises privées via des conventions qui prendront fin en octobre 2023.

Dans un souci d'harmonisation du fonctionnement et des pratiques dans chaque commune, les élus ont pris la décision de confier la gestion, l'entretien et l'exploitation de l'ensemble du service d'assainissement à une seule et même entité, par le biais d'un marché de prestation de service d'une durée de 26 mois, allant jusqu'au 31 décembre 2025.

LE TERRITOIRE DE LOIRE-SEMÈNE COMPTE DOUZE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, COMPRENANT DIFFÉRENTES MÉTHODES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES :



BOUES ACTIVÉES :

- Un traitement des eaux réalisé par des micro-organismes. Ce sont plutôt des stations de grandes tailles.



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX :

- Les eaux usées sont traitées dans un bassin à deux étages de graviers plantés de roseaux, qui agissent comme des filtres naturels pour éliminer les contaminants.



LAGUNES :

- Ce procédé est utilisé pour les assainissements collectifs de moyenne taille. Les eaux usées sont dégraissées, déshuilées et désensablées, puis elles circulent lentement par gravité dans une succession de bassins peu profonds appelés lagunes.



BIOFILTRÉS OU LITS BACTÉRIENS :

- Ce procédé consiste à faire percoler l'eau à traiter à travers un matériau sur lequel les bactéries se développent, formant ainsi un biofilm qui permet de dégrader les polluants présents dans l'eau.

La décision de confier la gestion globale de l'assainissement à une seule entité vise à améliorer l'efficacité et l'homogénéité du service sur l'ensemble du territoire de la CCLS, dans le but de garantir un traitement optimal des eaux usées et de préserver l'environnement.

Communication 2023



Amis pêcheurs pour ne pas perdre le lien qui nous unit dans notre passion, la pêche, nous avons cette année réalisé et envoyé à chaque adhérent de Saint Didier des documents l'informant de la situation et des actions réalisées.

- Articles de presse
- Site internet
- E mails
- L'écho de la Semène

Et voilà le numéro 8 de notre petit canard de l'AAPPMA de Saint-Dider et sa région. Ce support sans ambition est adressé deux fois par an par mail aux adhérents disposant de ce moyen de communication, il est aussi accessible sur notre site Internet.

Ce huitième numéro sera adressé aux adhérents 2023 (titulaires d'une carte de pêche 2023 de l'AAPPMA de Saint-Dider) soit par mail soit par courrier.

Le N°7 se terminait sur les activités prévues au deuxième semestre de cette année. Ce N° retracera les principaux événements qui se sont déroulés depuis.

2023 encore une année difficile pour la Semène.

Si l'année 2022 détient le record, 2023 est une année à faible débit ; ainsi le débit moyen annuel (DMM) mesuré à la station du Crouzet depuis 1963 est très faible : 1092 litres par seconde, c'est seulement 61 % du module interannuel (1790 l/s de 1963 à 2023). Il s'agit aussi de la neuvième année consécutive de débits inférieurs à la moyenne, c'est historique !

Saint-Dider dispose d'une station de l'association « infoclimat » depuis 2013. Nous pouvons constater que les précipitations de 2023 sont quasiment normales par rapport à la moyenne des 11 dernières années.

Il y a corrélation entre la quantité de pluie et le débit de la Semène. Mais la croissance des plantes à partir d'avril, l'évaporation due aux fortes chaleurs entre les mois de juillet et novembre, les prélèvements pour la production d'eau potable et l'abreuvement des animaux ont grandement influencé les débits malgré l'abondance des pluies de mars à juin.

Cette situation est éclairée par le graphique ci-dessous. En rouge la pluviométrie mesurée en millimètres d'eau tombés à Saint-Dider, en vert les débits mensuels mesurés à la station du Crouzet à Saint-Dider. En trait fin de même couleur les moyennes.



En 2023 les débits mensuels ont été inférieurs aux débits moyens sauf en mai et juin, le débit journalier le plus faible mesuré est de 60 litres par seconde le 24 août et le débit le plus élevé de 11 m³ par seconde le 13 mai. Le débit instantané le plus fort était de 15,1 m³ par seconde le 13 mai vers 9 heures.

Les fortes pluies d'avril, mai et juin en Haute-Loire ont fait que notre département a été un des derniers à prendre des mesures de restrictions des usages de l'eau le 7 août, mais la faiblesse des précipitations et un automne particulièrement chaud ont conduit les services de l'Etat à lever les restrictions seulement le 12 décembre alors qu'une partie de la France était inondée.

Ce que nous observons sur notre rivière Semène, rivière de moyenne montagne, se vérifie à l'échelle de notre pays et du monde. Il n'y a plus de doute, les activités humaines génèrent le dérèglement climatique.

- le 24 août 2023 il a fait 35,4 °C sous abri à Saint Didier,

- entre le 23 septembre et le 17 octobre 2023 (soit 25 jours) pas une goutte d'eau n'est tombée à Saint-Dider.



Site internet

- Adresse :

<http://aappma-de-saint-didier-en-velay.e-monsite.com>

AAPPMA
SAINT-DIDIER
EN VELAY

LA SEMÈNE

Truites sauvages
Réciprocité totale

Page d'accueil AAPPMA Album Vidéos Réglementation Actions Animations Documentation Agenda Partenaires

🏠 Accueil

AAPPMA de Saint Didier en Velay et sa région

Présentation

Ce site a pour objectif de vous présenter l'AAPPMA de **Saint Didier en Velay**. Vous y découvrirez la présentation et l'actualité de notre association. Vous pourrez obtenir plus d'informations sur nous et nous contacter.

L'AAPPMA de Saint Didier en Velay et sa région gère de façon patrimoniale la rivière Semène, rivière de 1ère catégorie piscicole à truites farios sauvages.

Nous vous souhaitons une bonne visite sur le site de l'AAPPMA de Saint Didier en Velay et nous espérons que vous trouverez les informations que vous cherchez.

Les animations 2023

-  Participation au SANAMA le 26 février
-  Ouverture du plan d'eau le dimanche 5 mars.
-  Lâchers de truites arc en ciel au plan d'eau
-  Fête de la pêche : le 3 juin 2023
-  Animation avec le camping de Saint Didier
-  L'atelier Pêche Nature APN
-  Forum des associations

SANAMA

A.A.P.P.M.A
Saint Didier en
Velay et sa région
Truites sauvages
Région de la Semène

LES TRUITES EN 1940 **DANS QUELQUES ANNEES**

ENTRE LA RIVIERE ALLIER EST DE 2000 A 3000 SALMONIDES (truites) PAR AN. 1500 SALMONIDES SONT NECESSAIRES POUR ASSURER L'AVENIR D'UN CAPTURE SPORTIFEMENT ET POSSIBILITE DE REMISE A L'EAU DE 1200 € DANS LA VALLEE - soit plus d'un million d'€ par an de bénéfice.

Adhérer à l'A.P.S. aujourd'hui c'est construire demain !!!

Cotisations

Truite	10 €
Membre	25 €
Opposé	40 €
Membre adhérent	35 €

Quelques activités de l'A.P.S. en 2019

TRUITE COLLECTIVE DE SEMENCE **PROCHAINE ANNEE** **TRUITE DES TRUITEAUX**

TRUITE PRODUIT EN FRANCE **TRUITE PRODUIT EN FRANCE** **TRUITE PRODUIT EN FRANCE**

Pêches d'inventaire

Carnets de captures

Débits de la Semène

Température de l'eau

Passé à poissons sur la Genouille

Génie végétal

Fascinage au Poyet

Table with blue tablecloth containing:

- Microphone on a stand
- Red cup
- Green folder
- Blue folder
- Stack of brochures
- Tools (screwdriver, pliers)
- Small electronic components



Remise en eau du Plan d'eau



Remise en eau du Plan d'eau





Ré-empoissonnement du Plan d'eau



Plan d'eau



Ouverture du plan d'eau



Fête de la pêche le 2023



Fête de la pêche le 2023





Les A.P.N. (Ateliers Pêche Nature)

Plusieurs animations pêche au plan d'eau encadrées par
Sylvain Béal moniteur diplômé d'Etat



Ateliers pêches nature des Gorges de la Loire

*Tu as entre 9 et 15 ans et envie
d'apprendre à pêcher !!!*

60€/an
Matériel fourni

*Les Mercredis ou Samedis
de Mars à Novembre*

Contact : Mr Sylvain BEAL : 06-72-67-36-67
despeches.com@free.fr

4 AAPPMA partenaires (Monistrol, st Sigolène,
St Didier et Bas en Basset)

24 enfants inscrits

Séances hebdomadaires sauf vacances scolaires :
mercredi après midi, samedi matin, samedi après midi

Objectifs: Plusieurs objectifs pour chaque groupe ; le
but est de rendre autonomes les enfants.



Participation au Forum des associations. De Saint Didier en Velay





Les rendez-vous 2024



Ouverture du plan d'eau les dimanches matin à partir du 4 février



Ouverture de la truite le samedi 9 mars



Matinée de nettoyage de la rivière : les rendez-vous seront communiqués par voie de presse, internet et mails



Fête de la pêche rendez-vous le samedi 25 mai



Forum des associations début septembre



Echo de la Semène

Chantier 2024



Etat des lieux de la rivière, concernant les embacles, les espèces invasives, les berges etc...

Règlement du plan d'eau

**Le plan d'eau de St Didier en Velay
Classé en 1^{ère} catégorie a vocation touristique
dispose d'une réglementation particulière.**

➤ **Conditions d'exercice du droit de pêche :**

Pour toute l'année :

- Tout pêcheur doit être titulaire d'une carte d'une AAPPMA accordant la réciprocité départementale (carte majeur, mineur, découvertes, hebdomadaire ou journalière).

➤ **Périodes d'ouverture de la pêche :**

- Les dimanches matin de février et mars (jusqu'à l'ouverture de la truite) de 8 à 12 heures.
- Les samedis et dimanches en journée à partir de l'ouverture de la truite jusqu'au week-end de Pâques.
- Tous les jours après le week-end de Pâques jusqu'au dernier dimanche de novembre
- **En dehors de ces jours la pêche est interdite.**

➤ **Techniques de pêche autorisée :**

- Toutes techniques et modes de pêche autorisées, sauf :
 - **La pêche au lancer à la cuillère et aux leurres.**
 - **La Pêche à l'asticot.**
- Qui sont strictement interdites**



➤ **Nombre de cannes autorisées :**

- 1 seule canne du 1^{er} dimanche de février jusqu'au week-end de Pâques.
- 2 cannes après le week-end de Pâques jusqu'au dernier dimanche de novembre.

➤ **Limitation des captures :**

Pour les dimanches matin de février et mars (jusqu'à l'ouverture de la truite).

- Les truites seront payantes, se renseigner du tarif auprès des membres de l'AAPPMA (Pas de limitation de quota de capture)

En dehors de ces dimanches matin :

La réglementation de ce plan d'eau de : **1^{ère} catégorie** à vocation touristique s'applique
Le quota de captures autorisées est fixé à **3 truites par jour et par pêcheur.**

Rappel Réglementation plan d'eau





Merci de votre confiance, votre AAPPMA vous souhaite une bonne année halieutique. Prenez soin de vous et à bientôt.

